

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE
Monsieur G. VAN CAUWELAERT
*Directeur à la Direction des Monuments et
des Sites – A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : /
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1008 /s.362
Annexe : Demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Hôpital Brugmann. Réaménagement de l'ancienne chapelle en centre de conférence..

(Dossier traité par François Timmermans – D.U. et Guy Conde Reis – D.M.S.)

Demande de complément d'information

En son courrier du 21 décembre 2004, réceptionné le 4 janvier 2005, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 19 janvier 2005, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, en date du 26 janvier 2005 et par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 16 mars 2005. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président